

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille  
Service des Actions Préventives  
0413311048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / M. MAURICE REY**

**OBJET : Subvention de fonctionnement pour la prévention du phénomène de radicalisation et soutien des familles et des jeunes - Groupe ADDAP 13 - Exercice 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille et de Monsieur le délégué à la sécurité, prévention de la délinquance et de la radicalisation, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis plus de 50 ans, des actions sont mises en œuvre au titre de la prévention spécialisée sur l'ensemble du territoire départemental, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Ces actions éducatives individuelles et collectives en direction des jeunes et des familles, en difficulté ou en rupture avec leur milieu, s'inscrivent pleinement dans les compétences dévolues au Département, au titre de sa mission de protection de l'enfance mais également au titre de la prévention de la délinquance.

Elles sont essentiellement portées par le groupe association départementale pour le développement des actions de prévention dit ADDAP13, autorisé à ce titre par le Département. Présidée par Madame Danièle PERROT, l'association a son siège : Immeuble Le Nautile, 15 chemin des Jonquilles, 13013 Marseille.

A la suite des attentats de janvier 2014 et à la mise en place du numéro vert national fin avril 2014, le préfet de région a sollicité le groupe ADDAP13 afin d'accompagner les familles dont l'un des proches est susceptible d'être impliqué dans un processus de radicalisation.

Pour répondre à cette demande, une cellule d'écoute et d'accompagnement des familles (CEAF) a été constituée par l'association. Cette unité intervient prioritairement en binôme sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, par téléphone et lors de rencontres en terrain neutre. Dès la réception des saisines de la Préfecture, la CEAF est chargée d'établir le contact avec les familles, toutes volontaires, de proposer une écoute, d'affiner le diagnostic, d'engager un accompagnement (social, éducatif, juridique, psychologique), puis de passer les relais si nécessaire.

Le Département soutient cette action depuis plusieurs années. Au vu de l'efficacité du dispositif, l'association renouvelle sa demande en 2018 à hauteur de 50 000 €

L'association a établi un budget prévisionnel pour cette action spécifique d'un montant de 423 386 €, dont 73 386 € de valorisation de ressources internes.

L'Etat via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est sollicité à hauteur de 300 000 €

En cas d'avis favorable, le montant de la subvention de fonctionnement, cité dans le tableau de subvention annexé au rapport, fera l'objet d'un versement unique, après signature de la convention type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL